



Business Group Mines
BGM/DRES/BES/DAM/ENV

DREAL LIMOUSIN

Site Jourdan
22, rue des Pénitents Blancs
87032 LIMOGES cedex

Bessines, le 15/12/2011

Réf : BGM/DRES/BES/DAM/ENV CE 11/389 - CAS / VBY

Objet : Résultats des contrôles inopinés - sites miniers du Limousin

Madame,

Par courrier en date du 27 juillet 2011 vous nous avez transmis le rapport d'intervention et d'analyse de l'IRSN suite aux contrôles inopinés menés sur 18 sites miniers du Limousin, du 15 au 19 novembre 2010. Ces contrôles portaient sur 34 prélèvements de sédiments, 35 prélèvements de sols et 16 prélèvements d'eau.

Ce rapport vous a amené à formuler certaines observations ou demandes, notamment en matière de plan de gestion dès lors que les sédiments ou sols présentaient des activités en uranium 238 supérieures à 3 700 Bq/kg m.s. (10 % des prélèvements). En préalable, nous souhaitons préciser que :

- le rapport de l'IRSN, joint à votre courrier, présente l'ensemble des résultats associés à leur géo-localisation et le débit d'équivalent de dose mesuré au point de prélèvement, sans que ne soit précisé la stratégie d'échantillonnage (Paragraphe 2.2 : « *Avant tout, une recherche précise des points de prélèvements, dans une zone préalablement définie par la DREAL sur des cartes, a été conduite sur site par des mesures de débit d'équivalent de dose ...* »). Ces mesures radiométriques sont, pour la très grande majorité, largement supérieures au bruit de fond et semblent témoigner d'un ciblage sur les points maximum des zones considérées.
- La valeur de 3 700 Bq d'uranium par kg de matières sèches n'a aucun fondement sanitaire ou environnemental. Elle peut, éventuellement, constituer une valeur guide si elle est associée à un contexte particulier pour des surfaces significative (ex : Lac de St Pardoux, étang de la Crouzille).

AREVA MINES

Etablissement de Bessines
1, avenue de Brugeaud - 87250 Bessines-sur-Gartempe
Téléphone : +33 (0)5 55 60 50 70 - Fax : +33 (0)1 34 96 48 44

Siège social : 33, rue La Fayette - 75442 Paris cedex 09 - France
Téléphone : +33 (0)1 34 96 00 00 - Fax : +33 (0)1 34 96 00 01

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 252 073 430 EUR - 501 493 605 RCS PARIS - TVA FR 60 501 493 605

Vos remarques portent sur :

1) Le site de Bellezane (communes de Bessines sur Gartempe et Bersac sur Rivalier – 87)

Le secteur investigué correspond à une prairie située en aval immédiat du rejet des eaux traitées et acquise récemment par AREVA en raison d'un marquage radiologique déjà mis en évidence lors de précédents contrôles inopinés. Le cours d'eau (ruisseau des Petites Magnelles), au droit de cette prairie, est dévié par de nombreux biefs d'irrigation dont les débordements fréquents alimentent un point bas (ancien lit du ruisseau) marqué par une zone humide à joncs.

Cette zone fera l'objet d'un assainissement radiologique avec reprofilage des biefs après création d'une nouvelle aire de stockage (dossier d'autorisation d'exploiter un stockage de sédiments et terres radiologiquement marquées en cours de constitution).

Un traitement à la source est envisageable. Il résultera des études engagées dans le cadre du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs (PNGMDR) et relatives à l'évaluation des pratiques actuelles de traitement des eaux et de recherche de procédés alternatifs.

2) Le site d'Hyverneresse (communes de Gioux et Crozes – 19)

Les prélèvements de sédiments (5 points) réalisés au fil de l'eau du ruisseau de La Brousse présentent des activités massiques toutes inférieures à 2000 Bq d'uranium par kg de m.s. (180 à 2000 Bq/kg). Les terres de berges (4 points), ciblées apparemment sur les points à débits de dose maximum, présentent des activités plus significatives (260 à 5600 Bq/kg). L'impact radiologique sur les écosystèmes, évalué à partir de l'outil ERICA dans un récent courrier, a été jugé sans risque.

3) Le site de La Besse (communes de St Julien aux Bois et Auriac – 23)

La zone humide, objet d'un prélèvement à activité massique mesurée à 4 600 Bq d'uranium par kg de m.s., est située en aval hydraulique du site de La Besse. Cette zone humide a fait l'objet d'une investigation détaillée par le laboratoire ALGADE dont les résultats ont été présentés le 14 avril 2011 à la Préfecture de Corrèze.

Par un courrier adressé à la Préfecture le 9 décembre 2011, nous nous sommes engagés à présenter, au plus tard à la fin du premier trimestre 2012, les enjeux associés à cette zone humide et le plan détaillé que nous proposons de mettre en œuvre.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur de l'Après-Mine,